

La valorisation des productions bovines biologiques catalanes

Lavoine T., Milán M.J., Rota M., Prat A., Bartolomé J., Plaixats J.

in

Olaizola A. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), Bernués A. (ed.).
Mediterranean livestock production: uncertainties and opportunities

Zaragoza : CIHEAM / CITA / CITA

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 78

2008

pages 115-120

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=800251>

To cite this article / Pour citer cet article

Lavoine T., Milán M.J., Rota M., Prat A., Bartolomé J., Plaixats J. **La valorisation des productions bovines biologiques catalanes**. In : Olaizola A. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), Bernués A. (ed.). *Mediterranean livestock production: uncertainties and opportunities*. Zaragoza : CIHEAM / CITA / CITA, 2008. p. 115-120 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 78)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La valorisation des productions bovines biologiques catalanes

T. Lavoinne*, M.J Milan**, M. Rota*, A. Prat*, J. Bartolomé** et J. Plaixats**.

*Consell Català de la Producció Agrària Ecològica (CCPAE)

Av. Meridiana 38, 08018 Barcelona, Espagne

**Grup de Recerca en Remugants, Universitat Autònoma de Barcelona (UAB)
08193 Bellaterra, Espagne

RESUME – Les productions bovines biologiques constituent l'orientation la plus importante pour l'Agriculture Biologique en Catalogne. L'étude de la valorisation des productions bovines biologiques a été réalisée dans le but de déterminer si celles-ci sont viables et durables en termes économiques. La marge brute moyenne des exploitations bovines biologiques (lait et viande), obtenue à partir d'enquêtes, a été comparée avec celle d'exploitations conventionnelles. Les principaux résultats montrent que le maintien de l'aide à l'élevage biologique est nécessaire pour que les exploitations biologiques puissent être compétitives par rapport aux exploitations conventionnelles en attendant, d'une part, un développement du marché de la viande biologique espéré et d'autre part, une amélioration des résultats techniques des producteurs de lait biologique catalans.

Mots-clés : Agriculture biologique, Catalogne, productions bovines, subvention, durable.

SUMMARY – "Valorization of organic beef products from Catalonia". Organic cattle production constitutes the most important activity of Organic Agriculture in Catalonia. The study of the valorization of Catalan organic production was conducted in order to determine if they were sustainable in the long term in economic terms. The average gross margin of organic farms (meat and milk producers), obtained through a survey, was compared to the gross margin of conventional farms. The main results show that subsidies for organic cattle production must be maintained to allow organic farms to be competitive with conventional farms, and to develop the organic meat market and improve the technical results of Catalan organic milk producers.

Key words: Organic agriculture, Catalonia, cattle production, subsidy, sustainable.

Introduction

La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 2003 a mis l'accent sur la viabilité environnementale, économique et sociale à long terme du secteur agricole. L'agriculture biologique répond largement aux objectifs actuels de la PAC, ce qui est clairement spécifié dans le Règlement [(CE) 1257/1999] et le Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques (CE, 2004). Dans ces deux documents, est mis en évidence le rôle de l'agriculture biologique dans la politique de développement rural durable, c'est-à-dire dans le second pilier de la PAC.

La mise en place de l'aide à l'élevage biologique (aide à la conversion à l'élevage biologique en principe, calculée en fonction des surfaces en pâtures et en prés biologiques par exploitation) entre 2001 et 2002 a permis le développement des productions bovines biologiques en Catalogne. Cela a été le cas notamment pour la production de viande bovine biologique en zone de montagne, qui représentait 1/3 du total de la surface agricole biologique catalane et la moitié des élevages biologiques catalans en 2004. Les productions bovines biologiques ont de nombreux effets positifs en termes de durabilité environnementale (pratique d'un pâturage en extensif - protection des sols et maintien des paysages) et sociale (maintien de population rurale en zone défavorisée). Cependant, on ne peut considérer le mode de production biologique comme "durable" s'il ne permet pas la viabilité économique des exploitations biologiques, c'est-à-dire si celles-ci ne peuvent être compétitives avec les exploitations conventionnelles du point de vue des résultats économiques.

Généralement, la rentabilité des exploitations biologiques est conditionnée d'une part, par un prix des intrants biologiques plus élevé et par une plus faible productivité et d'autre part, par un prix de vente du produit biologique plus élevé qu'en mode de production conventionnel. En ce qui concerne la rentabilité des producteurs de viande, les différentes études réalisées montrent que les aliments

achetés coûtent plus cher en biologique (Legendre, 2002 ; Laignel et Benoît, 2004) et que le coût des contrôles réalisés par l'organisme certificateur représente un facteur de coût additionnel (Mata *et al.*, 2003). En revanche, les frais de vétérinaires et les frais divers d'élevage sont similaires en biologique et en conventionnel (Laignel et Benoît, 2004). En ce qui concerne les exploitations orientées bovins lait, les études empiriques ont démontré la viabilité économique du système biologique malgré de moindres rendements par vache laitière (Stonehouse *et al.*, 2001 ; Butler, 2002 ; Pérez et Alvarez, 2003). Toutefois, il semble que seuls les systèmes de production extensifs sortent gagnants de la conversion au mode de production biologique (Berentsen *et al.*, 1998).

Le principal objectif de la présente étude est de réaliser une analyse économique de la rentabilité des productions de viande bovine et de lait de vache biologique catalanes, et de comparer les résultats avec ceux obtenus en exploitations conventionnelles.

Méthodologie

Les données ont été obtenues à partir d'enquêtes auprès de producteurs et de professionnels du secteur bovin biologique en Catalogne. L'analyse économique est basée sur l'évaluation de la marge brute 2004 des exploitations biologiques.

- (i) Obtention des données sur la production de viande bovine biologique:
 - Zone de Production: Nord de la Province de Lleida (81% des exploitations biologiques).
 - Echantillon "veaux de 6-7 mois" : 5 exploitations (3,5% des éleveurs biologiques catalans).
 - Echantillon "veaux de 10-12 mois" : 12 exploitations (55% des éleveurs-engraisseurs biologiques catalans).
- (ii) Obtention des données sur la production de lait de vache biologique:
 - Zone de production : Provinces de Girona (2 exploitations) et de Tarragona (1 exploitation).
 - Echantillon "production de lait" : 3 exploitations (100% des producteurs).

La marge brute (Produits – Charges opérationnelles) des exploitations biologiques a été calculée à partir des données obtenues lors des enquêtes en considérant :

- (i) Dans le cas des producteurs de viande :
 - Produits: Les ventes de veaux et les aides perçues.
 - Charges opérationnelles: Les charges d'alimentation et le coût du contrôle de certification Agriculture Biologique (on considère que les autres postes sont similaires en biologique et en conventionnel).
- (ii) Dans le cas des producteurs de lait :
 - Produits: Les ventes de lait, les variations d'inventaires, l'autoconsommation, les réformes des vaches laitières, les ventes de veaux et les aides perçues.
 - Charges opérationnelles: Les charges d'alimentation, les frais vétérinaires et le coût du contrôle de certification Agriculture Biologique.

En ce qui concerne les producteurs de viande, l'indisponibilité de publications récentes sur la marge brute des exploitations conventionnelles nous a conduit à évaluer leurs résultats économiques à partir d'un modèle basé sur une exploitation type de 50 vaches allaitantes (moyenne 2004 des effectifs de vaches allaitantes des exploitations biologiques de la Province de Lleida; information personnel du CCPAE [Consell Català de la Producció Agraria Ecològica], 2005) ayant des caractéristiques semblables à celles des exploitations biologiques visitées (chargement moyen de 0,9 UGB par hectare de Surface Fourragère Principale et 0,73 veaux vivants en moyenne par vache allaitante et par an). La comparaison entre marge brute en biologique et en conventionnel a été réalisée à partir de ce modèle. On a considéré, d'une part, les résultats techniques ainsi que les prix de vente et les prix des intrants des exploitations biologiques visitées. D'autre part, on a évalué la marge brute de l'exploitation conventionnelle type à partir des données recueillies auprès des gérants et de 3 producteurs conventionnels de l'Identification Géographique Protégée (IGP) "Ternera de los Pirineos Catalanes" ; IGP sous laquelle la majorité des producteurs conventionnels du Nord de la Province de Lleida commercialisent leur production.

Dans le cas des producteurs de lait biologique, les résultats ont été comparés à ceux d'un groupe d'exploitations conventionnelles (Maynegre, *et al.*, 2005). Il s'agit d'un groupe de 27 exploitations intensives ayant une importante production annuelle (de l'ordre de 800 000 litres de lait contre 300 000 litres en moyenne en Catalogne; Gutiérrez, 2003).

Résultats et discussion

La marge brute des exploitations biologiques est 54% supérieure à celle des exploitations conventionnelles malgré des charges opérationnelles plus élevées (Table 1), aussi bien en élevage (veaux de 6-7 mois) qu'en élevage-engraissement (veaux de 10-12 mois). Les éleveurs biologiques (veaux de 6-7 mois) ne parviennent pas à vendre les veaux à un prix de vente plus élevé que celui des veaux conventionnels (2,79 €/kg de poids vif). Toutefois, les aides qu'ils reçoivent leur permettent d'obtenir une meilleure rentabilité.

Les éleveurs-engraisseurs biologiques vendent, en moyenne, 54% de leur production sous la dénomination Agriculture Biologique à un prix plus élevé qu'en conventionnel (4,27 €/kg en biologique contre 3 €/kg de carcasse en conventionnel). De plus, grâce à l'aide à l'élevage biologique, ils touchent davantage de subventions qu'en conventionnel. Ainsi, les éleveurs-engraisseurs biologiques obtiennent de meilleurs résultats, avec un total des produits plus élevé (+57%) leur permettant de compenser des charges opérationnelles plus importantes qu'en conventionnel (+60%) et d'avoir une meilleure rentabilité.

Table 1. Produits, charges opérationnelles et marge brute en élevage de veaux de 6-7 mois et en élevage de veaux de 10-12 mois, en 2004

	Elevage de veaux (6-7 mois)		Elevage de veaux (10-12 mois)	
	Biologique	Conventionnel	Biologique	Conventionnel
Effectif (vaches allaitantes)	50	50	50	50
Surface fourragère principale (ha)	84,5	84,5	84,5	84,5
Produits (€)				
Ventes de veaux	17 334	17 334	25 020	20 250
Aides PAC	10 000	10 000	14 860	14 860
Aide à l'élevage biologique	15 235	-	15 235	-
Total produits (€)	42 569	27 334	55 115	35 110
Charges opérationnelles (€)				
Alimentation	2190	1391	10 943	6804
Concentrés	-	-	8753	5413
Paille + minéraux	2190	1391	2190	1391
Contrôle agriculture biologique	300	-	300	-
Total charges opérationnelles (€)	2490	1391	11 243	6804
Marge brute (€)	40 079	25 943	43 872	28 306

Globalement, on observe une meilleure rentabilité du système biologique pour la production de viande bovine mais en réalité, celle-ci repose essentiellement sur l'aide à l'élevage biologique. En effet, la différence entre marge brute en biologique et marge brute en conventionnel est entièrement due à cette aide pour les éleveurs. En ce qui concerne les éleveurs-engraisseurs, sans l'aide à l'élevage biologique, il est nécessaire de commercialiser au minimum 52% de la production sous la dénomination Agriculture Biologique pour compenser des coûts plus élevés qu'en conventionnel et obtenir la même marge brute. En moyenne, avec 54% des veaux vendus sous cette dénomination, les éleveurs-engraisseurs parviennent à dépasser ce seuil. Cependant, selon les exploitations, le pourcentage de vente sous la dénomination Agriculture Biologique varie de 0 à 100%. Ainsi, pour certains éleveurs-engraisseurs, l'aide à l'élevage biologique est indispensable pour garantir une meilleure marge brute qu'en conventionnel.

On constate (Table 2) qu'en système conventionnel intensif (4,9 vache laitière/ha en conventionnel contre 0,7 vache laitière/ha en biologique), l'activité laitière est mieux rentabilisée qu'en système biologique. Cela s'explique principalement par un effectif de vaches laitières plus important et une meilleure productivité en conventionnel. Si l'on suppose que les exploitations biologiques ont les mêmes charges de structure par litre de lait produit qu'en conventionnel, on observe que la marge nette moyenne par exploitation (marge brute – charges de structure) est près de 3 fois plus élevée en système conventionnel. Les différences observées sur les résultats économiques s'accroissent lorsque l'on rapporte la marge brute à la main d'œuvre moyenne par exploitation: la marge brute moyenne par UTA est de 16756 € en biologique contre 57332 € en conventionnel.

En revanche, les producteurs biologiques bénéficient d'un meilleur prix de vente du lait et d'un niveau d'aide par litre de lait produit plus élevé qu'en conventionnel. Par conséquent, bien qu'en conventionnel les dépenses alimentaires soient mieux raisonnées par rapport aux résultats techniques des vaches laitières (production en litres/vache laitière/an), la production laitière est mieux valorisée en biologique et la marge brute par vache laitière des exploitations biologiques est 57% supérieure à celle de l'échantillon d'exploitations conventionnelles.

Table 2. Produits, charges opérationnelles et marge brute en production de lait de vache, en 2004

	Elevage biologique			Elevage conventionnel†		
Unité de travail agricole (UTA)	1,5			2,26		
Effectif (vaches laitières)	14			100		
Surface fourragère (ha)	20,5			20,4		
Production (l/vache laitière/an)	3444			8492		
Quota (l)	45 000			744 591		
Total production (l)	46 814			842 952		
Prix de vente (€/l)	0,600			0,314		
Produits	Total (€)	(€/l)	(€/vache)	Total (€)	(€/l)	(€/vache)
Laits-autres produits animaux	28 115	0,600	2177	266 466	0,316	2665
Ventes	27 768	0,590	2137	261 998	0,311	2620
Autoconsommation	460	0,012	44	4299	0,005	43
Variation d'inventaire	-113	-0,002	-4	169	0,000	2
Produits viande	1374	0,030	100	12 644	0,015	126
Réformes	216	0,006	19	4552	0,005	45
Veaux < 1 mois	1158	0,024	81	8092	0,010	81
Aides PAC	3349	0,067	236	17 702	0,021	177
Aide à l'élevage biologique	3596	0,074	239	-	-	-
Total produits	36 433	0,771	475	296 812	0,352	2968
Charges opérationnelles :						
Alimentation	10 394	0,212	637	148 444	0,176	1484
Fourrages	10 372	0,211	636			
Minéraux	23	0,000	2			
Frais de vétérinaire	605	0,014	48	18 798	0,022	188
Contrôle AB	300	0,008	28	-	-	-
Total charges opérationnelles	11 300	0,234	714	167 242	0,198	1672
Marge brute	25 134	0,537	2038	129 570	0,154	1296
Charges de structure				65 835	0,078	658
Marge nette				63 735	0,076	638

†Résultats obtenus par Maynegre *et al.* (2005).

Conclusion

Conformément aux principes généraux de l'économie de marché, la majoration de prix pour les produits biologiques ne peut se maintenir que si la demande se développe. Actuellement, en Catalogne, ce problème se traduit par des ventes de veaux biologiques en conventionnel alors que les producteurs doivent faire face à des charges plus importantes qu'en conventionnel.

La remise en cause du soutien à l'élevage biologique pourrait occasionner l'abandon du mode de production biologique pour les producteurs ne parvenant pas à compenser le surcoût des aliments biologiques par la vente des veaux sous la dénomination Agriculture Biologique. En attendant le développement du marché et l'approximation de sa taille (en Espagne notamment), il est donc nécessaire de maintenir l'aide à l'élevage biologique pour laisser le temps aux producteurs et aux transformateurs de développer leurs relations commerciales et d'établir de nouveaux canaux de commercialisation.

Compte tenu des différences importantes de capacité de production laitière entre exploitations biologiques et conventionnelles (quota lait et rendement moyen par vache laitière), même soutenues au titre de l'élevage biologique, les exploitations biologiques ont une marge brute inférieure à celle réalisée en mode de production conventionnel. Toutefois, bénéficiant d'un meilleur prix de vente du lait, elles peuvent parvenir à une rentabilité équivalente à la moyenne des exploitations conventionnelles. Avec un faible rendement laitier par vache et par an en biologique (3444 l) contre 6749 l en conventionnel en Catalogne (Gutiérrez, 2003) et un mode de production semi-extensif, elles nécessitent un plus grand nombre de vaches laitières par exploitation et une surface fourragère principale plus de 3 fois plus grande qu'en conventionnel pour parvenir à une marge brute similaire à celle de l'exploitation catalane conventionnelle moyenne (quota de l'ordre de 300 000 l de lait).

En conclusion, le maintien du soutien à l'élevage biologique est nécessaire pour permettre la compétitivité des exploitations biologiques avec les exploitations conventionnelles, du point de vue économique. L'aide actuelle devrait être remplacée par une aide spécifique calculée en fonction des contraintes économiques que posent la commercialisation et les coûts de production de la viande de veau biologique. En production laitière, cette aide spécifique devrait tenir compte des différences de productivité et des besoins en surface fourragère entre modes de production biologique et conventionnel. D'autre part, le maintien du soutien à l'élevage biologique peut se justifier par le fait que les exploitations biologiques utilisent des méthodes de production fournissant des services d'ordre environnementaux au-delà du niveau de référence des bonnes pratiques agricoles, liées à la politique de développement durable et au second pilier de la PAC. Ces services ne doivent donc pas être seulement financés par le consommateur mais par l'ensemble de la société.

Références bibliographiques

- Butler, L.J. (2002). The economics of organic milk production in California : A comparison with conventional costs. *American Journal of Alternative Agriculture*, 17(2) : 83-91.
- Berentsen, P.B.M., Giesen, G.W.J. et Schneiders, M.M.F.H. (1998). Conversion from conventional to biological dairy farming economic and environmental consequences at farm level. *Biological, Agriculture and Horticulture*, 16(3) : 311-328.
- Commission des Communautés Européennes (CE) (2004). *Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques*, COM (2004) 415 final.
- Gutiérrez, B. (2003). *Sector lácteo : Cuota y Censo. Evolución del sector lácteo en el último año y desde el periodo 95/96*. Documentos de FEPLAC, 23 septembre de 2003.
- Laignel, G. et Benoît, M. (2004). Production de viande ovine en agriculture biologique, comparée à l'élevage conventionnel : Résultats technico-économiques d'exploitations de plaine et de montagne du Nord du Massif Central. *INRA, Productions Animales*, 17 : 133-143.
- Legendre, J. (2002). *Vivre d'une production de viande bovine en agriculture biologique*. Institut de l'Elevage Aquitaine Midi-Pyrénées, Février 2002.
- Mata, C., Caballero, I., Fernández, E., Díaz, C., Arroyo, F.C. et García, C. (2003). La ganadería ecológica en España. Situación actual, productiva y comercial. Perspectivas futuras. *Bovis*, 110 : 11-23.
- Maynegre, J., Seguí y Parpal, A. and Noguera, J. (2005). *La gestión económica : una herramienta eficaz para las explotaciones de vacas lecheras. Resultados de un grupo de explotaciones de Cataluña (2002-2004)*. Disponible le 06/07/2005 sur

<http://www.agrodigital.com/PlartStd.asp?CodArt=39681>.
Pérez, J.A. et Alvarez, A. (2003). *Analisis económico de la producción de leche ecológica*.
Comunicacion al Seminario de la Asociacion Española de Economía Agraria, 13-14 mars de 2003.
Règlement du Conseil (CE) 1257/1999 du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural
par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et modifiant et abrogeant
certains règlements. Journal officiel L 160 du 26/06/1999, pp. 0080-0102.
Stonehouse, D.P., Clark, E.A. et Ogini, Y.A. (2001). Organic and conventional dairy farm comparisons
in Ontario, Canada. *Biological, Agriculture and Horticulture*, 19(2) : 115-125.